



Institut national des sciences de l'Univers

ASTRONOMIE – ASTROPHYSIQUE CSAA et Programmes Nationaux Appel d'Offres 2019 – Note de cadrage

***Important** : Les proposant sont priés de prendre connaissance de l'ensemble des informations données dans ce texte avant de remplir la demande.*

L'INSU a mis en place un formulaire en ligne pour les réponses à ses appels d'offres. Ce formulaire concerne les demandes évaluées par la **CSAA** et les **demandes aux Programmes Nationaux (PN)**.

Le formulaire en ligne est accessible sur le site <https://sigap.cnrs.fr>.

Il vous est demandé de **remplir le formulaire en ligne** et de déposer le dossier scientifique AA signé par le directeur de laboratoire sur le site **pour le 20 septembre 2018 à 12 h, délai de rigueur**. Aucune demande n'est à envoyer par courrier ou par mail et aucune demande hors délai ne pourra être acceptée.

Toutes les demandes doivent être renseignées dans Dialog pour le 13 septembre 2018 avant 17h.

Dossier scientifique

Le dossier scientifique commun à tous les programmes nationaux est identique à celui de l'AO 2018. Les demandes d'opération à la CSAA conservent le dossier habituel. Les Actions Spécifiques conservent leur formulaire propre. Une demande peut être adressée à plusieurs programmes nationaux ; il importe alors de bien montrer dans le dossier scientifique la part respective demandée à chacun des programmes.

Formulaire informatisé

Le choix entre les différents types de demandes à la CSAA ou aux PN se fait en sélectionnant la catégorie ou le programme correspondant dans "type de demandes" du formulaire en ligne. En cas de soumission à plusieurs programmes nationaux, vous devez sélectionner dans "type de demandes" tous les programmes concernés par le projet et déposer votre demande en ligne. Si toutefois, certains programmes comme le PNP, font l'objet d'un appel séparé, il suffit de dupliquer votre première demande et de rattacher la copie au programme concerné afin qu'elle soit prise en compte par cet appel.

A noter que les données saisies lors des candidatures à l'AO2018 sont sauvegardées et seront réutilisables d'une année sur l'autre.

Pour la **CSAA**, le choix de la catégorie dont relève la demande sera fait par le proposant sur la base des indications suivantes :

- ❖ **CSAA/ENG** : opérations pour lesquelles l'INSU a donné un financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D) et indiqué que l'opération se continuerait avec un financement l'année suivante.
- ❖ **CSAA/JOU** : jouvence des moyens nationaux de l'INSU (Réseau Temps-Fréquence, OHP-T193, TBL, RTN).

❖ **CSAA/MAN** : remplacement ou amélioration d'un matériel générique de laboratoire ou existant, ou acquisition de celui-ci dans un cadre général de remise à niveau d'équipements techniques. Les mises à niveau informatiques ne pourront porter que sur des opérations de calcul, sauvegarde et stockage en lien avec des opérations scientifiques spécifiques, mais pas sur les infrastructures de base de l'informatique des laboratoires (comme par exemple le réseau Wi-Fi).

❖ **CSAA/NOU** : opérations pour lesquelles l'INSU n'a pas donné de financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D).

❖ **CSAA/R&D** : opérations de R&D (engagées ou nouvelles).

Il est à noter que la pression des demandes est inhomogène entre ces catégories et qu'elle a été particulièrement élevée pour les catégories NOU et R&D lors de l'AO 2017. La CSAA souhaite malgré tout fortement maintenir une activité R&D.

Recommandations importantes

- 1) Les demandes annuelles (en budget non consolidé) **inférieures à 15 k€** doivent être adressées aux PN ou AS.
- 2) Les moyens financiers détaillés dans le **formulaire informatisé** et dans le dossier scientifique doivent être en cohérence. Les informations sur les participants doivent être remplies avec soin dans le formulaire informatisé.
- 3) Dans le cas des opérations instrumentales (ENG, NOU, R&D), il est demandé aux proposants d'évaluer systématiquement les **coûts consolidés** des opérations qu'ils proposent. Cette estimation sera faite à partir de la liste des personnels impliqués dans la demande et de leurs équivalents temps-plein (ETPs) à l'aide du tableau coûts consolidés. A noter que les enseignants-chercheurs consacrant en principe la moitié de leur temps à de l'enseignement ne peuvent afficher plus de 50 % ETP par an.
- 4) Aucune demande de **financement de personnel** ne sera retenue.

Les non-permanents ne sont pas éligibles pour le dépôt d'un projet. Une exception peut être faite pour les post-doctorants et ATER si elle est justifiée par un projet de courte durée, distinct du projet principal pour lequel le candidat a été embauché et dont le financement relève de la responsabilité de l'encadrant, dont l'accord est nécessaire pour le projet nouveau. Cette justification est laissée à l'appréciation des programmes nationaux, actions spécifiques et de la CSAA. Il ne s'agit pas d'une disposition systématique ni susceptible d'encourager ce type de démarche. Les projets doivent être déposés avec un co-porteur sur poste permanent.

- 5) Pour chaque demande d'achat de matériel d'un coût supérieur à 5 k€, un **devis** doit être joint à la rubrique n°3 intitulée « Pièces jointes » du formulaire en ligne.
- 6) Les demandes d'opération à la CSAA et aux PN indiqueront si elles sont accompagnées d'une demande à la **Division Technique**. Il convient de remplir le formulaire en ligne via un lien accessible sur le site <https://sigap.cnrs.fr>. La CSAA examinera l'ensemble des demandes de soutien à la DT relevant de l'astronomie.
- 7) Dans le cas des opérations d'une valeur en coût non consolidé supérieure à 50k€ (CSAA et opérations PN impliquant un investissement important en personnel), il est demandé aux directeurs de laboratoire d'afficher les priorités de l'unité dans DIALOG.

- 8) Concernant les Programmes Nationaux, un budget spécial sera attribué par le CNES pour l'exploitation des données du satellite Gaia, et un autre pour la préparation des programmes d'observation « temps ouvert » du JWST.

Questions AO INSU : insu.ao-2019@cirs.fr